



MRC de Témiscamingue

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 152-04-2012

Règlement de remplacement – Modifiant le règlement n° 146-05-2011 intitulé « Schéma d'aménagement et de développement » Révisé

Prenez avis que conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement n° 152-04-2012 **Règlement de remplacement – Modifiant le règlement n° 146-05-2011 intitulé « Schéma d'aménagement et de développement » Révisé**, est en vigueur depuis le 15 octobre 2012.

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a approuvé ce règlement de remplacement édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé sur le territoire de la MRC de Témiscamingue.

Une copie de ce projet de remplacement est disponible pour consultation, au bureau de la MRC de Témiscamingue, sur le site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca, ainsi que dans chaque bureau municipal.

Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue ce 22^e jour d'octobre 2012.

Denis Clermont
Secrétaire-trésorier – directeur général
MRC de Témiscamingue

DC/fa

Municipalité Régionale de Comté de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209

Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829

Télécopieur : 819 629-3472

Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca



(MRCT, 22 octobre 2012 / fa)

Angliers

Béarn

Belleterre

Duhamel-Ouest

Fugèreville

Guérin

Kipawa

Laforce

Laniel (TNO)

Latulipe-et-
Gaboury

Laverlochère

Lorrainville

Moffet

Nédélec

Notre-Dame-
du-Nord

Rémigny

St-Bruno-
de-Guigues

St-Édouard-
de-Fabre

St-Eugène-
de-Guigues

Témiscaming

Ville-Marie

MRC de
Témiscamingue